



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le 22 février 2021

À L'OCCASION DE LA JOURNÉE EUROPÉENNE DES VICTIMES,

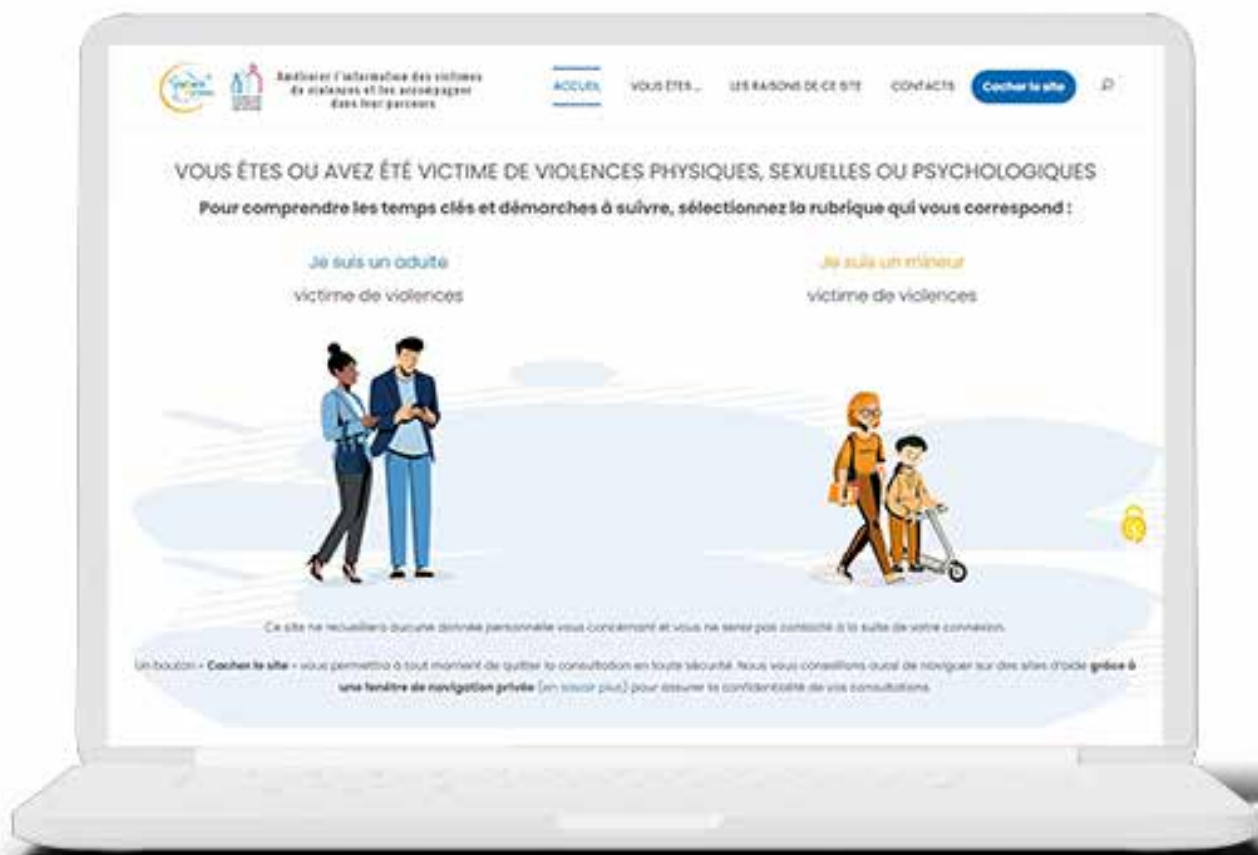
la Fédération France Victimes et le
Fonds de Garantie des Victimes lancent

Parcours-victimes.fr

le site d'information des victimes de violences.



À l'occasion de la journée européenne des Victimes, la fédération France Victimes et le Fonds de Garantie des Victimes lancent **pour les adultes et pour les mineurs**, victimes de violences physiques, sexuelles et psychologiques, **le site parcours-victimes.fr** pour les accompagner dans les principales étapes de leur parcours, **depuis les faits subis jusqu'à leur éventuelle indemnisation.**



Ce site internet apporte **des informations pédagogiques générales** pour des adultes et des mineurs, en complément de celles que **la victime pourra obtenir auprès d'autres professionnels** (forces de l'ordre, professionnels du droit et de la justice, assistants sociaux, associations d'aide aux victimes, etc.).

Un bouton « **Cacher le site** » permettra à tout moment de quitter la consultation en toute sécurité. En cliquant sur ce bouton, l'utilisateur est renvoyé sur la page du navigateur et il est impossible de revenir sur le site en cliquant sur la flèche «retour arrière».



LES 5 TEMPS CLÉS DU PARCOURS

Le site est construit autour de 5 grands moments d'un « parcours de la victime » - adulte et mineure que sont :

- Parler et être écouté
- Se mettre en sécurité
- Préparer le temps pénal
 - Être indemnisé
 - Se reconstruire



Parler et être écouté

Quelles que soient les formes de violences que la victime subit, qu'elles soient **physiques, psychologiques** (agression verbale, humiliation, harcèlement) ou **sexuelles, actuelles ou passées, uniques ou répétées**, il est important pour la victime de **ne pas rester isolée et de se confier sur ce qu'elle vit**.

À partir de cette rubrique, une victime de violences ou un témoin d'une situation de violence auront des informations par rapport à « comment réagir » et « comment faire dans les situations nécessitant de l'aide des professionnels ».

Se mettre en sécurité

Une victime de **violences récurrentes physiques ou psychologiques**, notamment dans le cadre familial, **a très souvent besoin d'une aide extérieure** pour pouvoir s'en sortir. Elle peut en effet craindre de subir des conséquences matérielles ou des représailles en cas de révélation des faits.

À partir de cette rubrique, la victime trouvera des informations sur :

- Les violences subies au domicile : quitter le domicile ou préparer son départ
- Les solutions de relogement d'urgence (victimes de violences conjugales et sexuelles)
- Les ordonnances de protection (victimes de violences conjugales)
- Le Téléphone Grave Danger (violences conjugales et viol)
- Les mesures privatives ou restrictives de liberté de l'auteur des violences
- La domiciliation administrative chez un tiers
- La garde d'enfant et l'attribution du logement sur le long terme

Préparer le temps pénal

La procédure pénale est **essentiellement centrée sur l'auteur des faits** : elle a pour objectif de le faire condamner si les faits sont établis et constitutifs d'une infraction pénale.

À partir de cette rubrique, la victime trouvera les informations sur la procédure pénale, le dépôt des plaintes et les délais pour agir, l'enquête, la constatation des blessures et la conservation des preuves, les suites pour sa plainte, la valorisation de ses droits dans le procès pénal.

Être indemnisé

La procédure d'indemnisation est centrée sur la victime : elle a pour objectif de la reconnaître en tant que victime, de l'indemniser sans avoir nécessairement besoin d'attendre que l'auteur paie le montant des dommages et intérêts.

Dans cette rubrique, la victime aura des informations sur :

- L'indemnisation des victimes en France
 - L'articulation entre la procédure pénale et la CIVI (Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infraction)
 - Les dispositifs d'indemnisation
 - La procédure d'indemnisation devant la CIVI (Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infraction)
 - L'évaluation du préjudice
 - L'expertise médicale
 - L'aide au recouvrement (SARVI - Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infractions)
- 

Se reconstruire

La reconstruction est propre à chaque personne. Elle peut commencer très tôt après l'infraction ou être engagée à n'importe quel moment du parcours.

Après avoir subi une infraction, la victime peut ressentir le besoin de raconter l'épreuve qu'elle a traversée, de briser le silence. Le soutien des proches dans cette écoute est certes essentiel, mais elle peut aussi avoir envie de rencontrer une personne extérieure, par exemple un psychiatre ou un psychologue, avec lequel elle pourra peut-être plus facilement confier ses émotions et questionnements.

**Objectifs : Apporter une information simple, globale et transverse.
Privilégier l'aide de proximité pour être accompagné : sur toutes les pages, la victime trouvera les contacts de l'association France Victimes la plus proche d'elle pour être prise en charge.**



« L'information est clé pour permettre aux victimes de faire valoir leurs droits, y compris à l'indemnisation de leurs préjudices, en lien avec l'ensemble des acteurs de la chaîne solidaire. »

Julien Rencki,
Directeur général du Fonds de Garantie des Victimes



« Il est essentiel que les victimes de violences puissent connaître l'ensemble de leurs droits et les services d'aide spécialisés dans l'accompagnement judiciaire comme ceux de France Victimes. »

Jérôme Bertin,
Directeur général de la fédération France Victimes

À PROPOS DU FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES

Le Fonds de Garantie des Victimes est investi d'une mission d'intérêt général : indemniser, au nom de la solidarité nationale, les personnes victimes des actes de terrorisme et d'infractions de droit commun telles que les agressions, notamment sexuelles, les violences conjugales, les tentatives d'homicides, les escroqueries ou encore la traite humaine. Il indemnise également les victimes d'accidents de la circulation causés par des conducteurs en défaut d'assurance, inconnus ou dont l'assureur a fait faillite.

Il se compose de deux entités distinctes, le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (FGAO), créé en 1951 et le Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI), créé en 1986. Ses 350 collaborateurs sont mobilisés

aux côtés des victimes afin de les aider à faire valoir leur droit à la réparation des atteintes à la personne, c'est-à-dire l'ensemble des préjudices économiques (pertes de gains professionnels, frais d'adaptation du logement,...) et non-économiques (souffrances endurées, préjudice esthétique,...) qu'elles ont subis du fait du drame. Ils prennent ainsi en charge les personnes traumatisées et/ou blessées ainsi que leurs proches et les accompagnent dans le temps jusqu'à la stabilisation de leur état de santé.

La réponse, pour chacune, est personnalisée. Un recours contre les auteurs d'infractions ou d'accidents de la circulation est exercé. En 2019, le Fonds a pris en charge plus de 100 000 victimes et a versé plus de 600 millions d'euros d'indemnités.

À PROPOS DE LA FÉDÉRATION FRANCE VICTIMES

La Fédération France Victimes a été créée en 1986 sous l'impulsion de Robert Badinter. Sa mission : promouvoir et renforcer l'aide et l'accompagnement des victimes et développer toutes mesures contribuant à améliorer leur reconnaissance. La Fédération comprend 130 associations sur tout le territoire français et 1500 professionnels (juristes, psychologues, travailleurs sociaux).

France Victimes accompagne les victimes d'infraction, ainsi que ses proches, notamment de : meurtres, violences intrafamiliales, agressions

physiques et sexuelles, injures, discriminations, harcèlement, et cybermalveillance, et aussi cambriolages, vols avec violence, escroqueries et abus de confiance, vandalisme, accidents de circulation, attentats terroristes, catastrophes naturelles.

France Victimes aide toutes les victimes à faire valoir leurs droits et les accompagne, notamment dans le cadre de la justice restaurative. Partout en France les victimes peuvent appeler le 116006 pour une écoute et recevoir l'aide des associations locales

Le Fonds de Garantie des Victimes et France Victimes sont partenaires de long date au service de l'accompagnement des victimes. Depuis février 2019, une convention de partenariat renforce leur coopération (formations communes, liens associatifs,...).

CONTACTS PRESSE :

Clarisse Coufourier
clarisse.coufourier@influenceetstrategie.fr
06 09 18 26 58

Olivier Roisin
olivier.roisin@influenceetstrategie.fr
06 29 77 59 85

SUIVEZ NOUS

#VICTIMESPLUSJAMAISSEULES



DÉCOUVREZ NOTRE SITE INTERNET

www.france-victimes.fr

CONTACT PRESSE :

Eloïse Le Goff,
DIRECTION DE LA COMMUNICATION

01 43 98 87 93
06 25 04 42 41
eloise.le-goff@fgvictimes.fr

SUIVEZ NOUS

#fondsdegarantie



DÉCOUVREZ NOTRE SITE INTERNET

<https://www.fondsdegarantie.fr/>

ET NOTRE RAPPORT D'ACTIVITÉ

<https://rapportdactivite.fondsdegarantie.fr/2019/>